



No de résolution
ou annotation

Comité de parents Commission scolaire du Val-des-Cerfs

01CP-852

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du Comité de parents de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à l'école de Roxton Pond, située au 676, avenue du Lac, le 18 juin 2015.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 10, la présidente, Mme Marie-Claude Gauthier, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous les représentants.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Sont présents mesdames et messieurs :

Représentants

AUBIN, Danny
BERGERON, Réjean
BIRON, Valérie (S)
BRIEN, Nicholas
CHAGNON, Susy
DION, Nathalie
FORTIER, Daniel
GAUTHIER, Marie-Claude
GAUVIN, Geneviève
GENEST, Nathalie
GOSSELIN, Julie
HANIGAN, Stephen
LAMBERT, Suzie
LAVIGNE, Pascal
MORIN, Ghislain
PAQUETTE, Julie
PLOTTO, Dimitri
ROBERGE, Avrel
ROUX, Stéphanie

Représentants

CORNAY, Marie-Josée
FAUCHER, Yves
GODARD, André

HUARD, Mélanie

Écoles primaires

Eurêka, Granby
Ste-Thérèse, Cowansville
St-Joseph, Granby
St-François-d'Assise, Frelighsburg
Ste-Cécile, Ste-Cécile-de-Milton
Joseph-Poitevin, Granby
St-Léon, Cowansville
de l'Assomption, Granby
Ave-Maria, Granby
du Phénix, Granby
St-Romuald, Farnham
St-Joseph, Notre-Dame-de-Stanbridge
St-Jean, Granby
Ste-Famille, Granby
St-André, Granby
de l'Étincelle, Granby
Les Mésanges et les Grands Pins, Roxton-Pond
de la Clé-des-Champs, Dunham
de l'Orée-des-Cantons, Waterloo

Écoles secondaires

Massey-Vanier, Cowansville
Jean-Jacques-Bertrand, Farnham
de la Haute-Ville, Granby

CCSEHDAA

Formant **QUORUM** (24 représentants, dont 24 ayant le droit de vote)

Ont motivé leur absence :

BEAUREGARD, Jessie
COURCHESNE, Danièle
MARTIN, Hélène
ROCHAT, Ariane
VALLÉE, Isabelle

Centrale, St-Joachim
Notre-Dame-de-Lourdes, St-Armand
Wilfrid-Léger, Waterloo
Mgr-Desranleau, Bedford
de la Moisson-d'Or, Saint-Alphonse

Sont absents :

BANVILLE, Valérie
BERGERON, Georges
BROCHU, Steve
DELORME, Frédéric
FRÉGAULT, Brigitte
JOURCHI, Olfa
LARIVÉE, Daniel
NADEAU, Patrick
NEUGEBAUER, Stéphane
OSTIGUY, Paméla
PINAULT, Éric
POULIN, Natacha
VAILLANT, Robert

Parent commissaire CCSEHDAA
de la Chantignole, Bromont
L'Envolée, Granby
Mgr-Douville, Farnham
Curé-A.-Petit, Cowansville
des Bâtisseurs, Granby
Joseph-Hermas-Leclerc, Granby
St-Bernard, Granby
St-Vincent-Ferrier, Bromont
Premier Envol, Bedford
de Sutton, Sutton
St-Jacques, Farnham
St-Édouard, Knowlton



No de résolution
ou annotation

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Godard et appuyé par M. Danny Aubin :

02CP1415-970

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que déposé.

Accepté à l'unanimité

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2015

Il est proposé par M. Yves Faucher et appuyé par M. André Godard :

02CP1415-971

D'ACCEPTER le procès-verbal tel que déposé.

Accepté à l'unanimité

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Les délégués font part de la manière dont se passent les transferts et des problèmes éventuels :

- La direction demande s'il y a des volontaires ;
- L'annonce du transfert arrive sans préavis et n'est pas formulée au mieux ;
- Il n'y a pas de discussion sur les critères de transfert ;
- Il est difficile de savoir comment les enfants sont affectés aux écoles ;
- Il n'y a pas de discussion sur les transferts.
- L'application de la politique fait défaut.

Il est proposé par M. Danny Aubin et appuyé par M. Stephen Hanigan :

02CP1415-972

DE METTRE à l'ordre du jour de la rencontre de septembre une demande de révision de la politique de transfert.

Accepté à l'unanimité

M. Stephen Hanigan demande le vote.

Pour = 13, contre = 2, abstention = 7

La proposition est acceptée.

L'application de la politique doit se faire uniformément. Les directions d'école doivent savoir comment appliquer la politique.

Mme Marie-Josée Cornay précise que la révision des secteurs au sud de l'autoroute 10 est prévue pour septembre. Cela devrait régler certaines problématiques.

5. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Marie-Claude Gauthier remercie l'ensemble des délégués pour leur présence et leur implication. Elle les reverra avec plaisir l'année prochaine.

6. PAROLE AU PUBLIC

Pas de public.

7. RECOMMANDATIONS AUX CONSULTATIONS

Projet de formation

M. Yves Faucher et M. Danny Aubin acceptent de modifier la résolution n° 02CP1415-968 de la manière suivante :

CONSIDÉRANT que les formations organisées précédemment n'ont pas connu le succès escompté ;

CONSIDÉRANT QUE les ressources financières de la CS sont limitées ;

Il est proposé par M. Yves Faucher et appuyé par M. Danny Aubin :

02CP1415-973

DE RECOMMANDER à la CS :

- de se servir de ce qui existe déjà en la matière, comme les capsules de la FCPQ ;
- de suggérer aux commissaires de se présenter dans leurs écoles pour répondre aux questions et de s'assurer que l'information est bien diffusée ;
- de fournir un double du calendrier/tableau dont disposent les directions d'école et qui synthétise ce qui doit être traité durant l'année par le conseil d'établissement.

Accepté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

02CP1415-974

01CP-854

Politique linguistique

Il est proposé par Mme Nathalie Dion et appuyé par M. André Godard :

DE RECOMMANDER à la CS :

- reformuler le point 5.9, car c'est l'ensemble des intervenants qui doit s'engager envers l'élève et non l'inverse ;
- d'ajouter aux points 5.4 et 5.6 la mention « s'assure de la qualité du français dans leurs communications » ;
- de veiller à ce que les communications soient transmises dans un langage compréhensible par tous, c'est-à-dire sans ambiguïté dans les termes utilisés, et dans une formulation adaptée au contexte traité et au public visé.

De plus, il est demandé à la Commission scolaire de soumettre au Comité de parents la politique linguistique mise à jour pour une nouvelle consultation.

Le Comité de parents tient également à mentionner qu'il trouve regrettable le fait que la Commission scolaire soit obligée de produire une politique linguistique pour assurer la qualité de la langue française au sein même de son organisation.

8. QUOI DE NEUF DANS NOS ÉCOLES ?

École Ste-Thérèse : Les parents sont insatisfaits du code de vie. La direction devra présenter un document modifié le 3 septembre./Adoption du budget : 7 % des revenus sont transférés dans le service de garde pour atteindre l'équilibre.

École Eurêka : Visite de la commissaire Marilyne Lafrance.

École de la Haute-Ville : L'an prochain, le déficit sera résorbé.

École Joseph-Poitevin : Budget et sorties éducatives adoptés./Changement du concessionnaire pour la cafétéria./Confirmation du programme d'anglais intensif./Les classes de 4^e et 5^e s'impliquent dans le recyclage./Une maison voisine de l'école avait été achetée pour le service de garde, mais l'école n'en a plus besoin et n'a plus vraiment les moyens : minimum de 3 000 \$ pour le chauffage.

École de l'Orée-des-Cantons : Valérie Courtemanche d'AVECtoi offrira une formation gratuite aux parents de l'école le 29 septembre prochain./12^e défi Têtes rasées ; bénéfice 9 575 \$. Seule école qui a participé aux 12 éditions./Départ de la direction et direction adjointe ainsi que du personnel de secrétariat, une grosse année se prépare pour l'école. 2^e année consécutive avec une nouvelle direction. Questionnement sur les mouvements de direction et les effets sur le personnel enseignant, les élèves et les parents.

École de l'Étincelle : Surplus de 7 élèves en 5^e./Manque de place pour 1 classe de maternelle. Une classe de 2^e année ira dans l'autre pavillon./L'école aura des services de cafétéria deux jours par semaine.

École du Phénix : La demande d'avoir plus de parents au conseil d'établissement à cause du problème de quorum a été refusée./Mme Nathalie Genest est la seule à trouver les frais facturés aux parents trop élevés, car c'est une école défavorisée./Budget pas assez détaillé./Ne sont pas touchés par les coupes budgétaires, mais le service de garde oui.

École St-Joseph – Notre Dame de Stanbridge : N'ont plus de service de traiteur./Journée tombola avec jeux gonflables.

École Ave-Maria : Les frais de matériel didactique s'élèvent à 110 \$ (baisse de 10 \$)./Traiteur identique./Le service de garde est déficitaire (-21 000 \$)./Ont reçu un prix pour les jeunes artistes (10 000 \$ qui seront investis dans le matériel technique).

École St-François-d'Assise : Les frais de surveillance midi passent de 75 à 140 \$./Le service de garde accueille 25 enfants environ. Il y a un problème les journées pédagogiques : seulement 7 ou 8 enfants se présentent./Nouvelle direction pour trois ans. C'est un jeu de chaise musicale qui n'est pas fait pour économiser de l'argent.

École Ste-Famille : Adoption du budget prévu./Soirée des finissants de 6^e avec les parents, et après juste avec les élèves./M. Pascal Lavigne a proposé qu'un parent de l'OPP fasse partie du conseil d'établissement en tant que membre de la communauté ainsi qu'un parent EHDAA, car il n'y en a pas.

École St-Jean : Baisse du nombre d'élèves./Hausse des frais de surveillance midi. 1^{er} cycle : 115 à 165 \$; 2^e cycle : 230 à 300 \$ et 3^e cycle : 280 à 400 \$. Une lettre expliquait l'augmentation./La surveillance midi est offerte à tous les élèves, y compris les marcheurs./Il y a une différence entre les frais de matériel didactique pour le préscolaire et ceux du scolaire qui sont plus élevés alors qu'il y a moins de matériel pour les arts plastiques et plus d'élèves.



No de résolution
ou annotation

01CP-855

École Jean-Jacques-Bertrand : En 13 ans, il y a eu 5 directeurs./À cause des coupes budgétaires, l'école doit trouver d'autres solutions pour la surveillance du soir qu'un agent de sécurité. La surveillance du matin a été réduite de 30 minutes./Bal des finissants organisé pour 130 élèves avec leur famille./25 000 \$ en bourses ont été remis aux diplômés.

École St-André : Le directeur adjoint part pour Waterloo./Modification du code de vie./Les parents du conseil d'établissement ont adressé une lettre d'appui aux enseignants./Le nombre d'élèves passe de 409 à 433./La surveillance midi passe de 130 à 135 \$.

Le calcul des frais de la surveillance midi est basé sur le nombre d'élèves transportés. Il faudrait peut-être le revoir. Au secondaire, il y avait une subvention pour ce service. Théoriquement, il doit s'autofinancer. Avant, le tarif était différent pour les élèves transportés et les marcheurs.

École Massey-Vanier : Déficit résorbé./Un élève a demandé l'aide du conseil d'établissement pour redorer l'image du programme régulier. Les élèves se sentent mis à part. La porte de la réserve d'instruments a finalement été ouverte.

École St-Léon : La direction a présenté un budget détaillé avec des explications complètes. Différents scénarios ont été envisagés, notamment séparer les marcheurs et les élèves transportés pour la surveillance midi. La hausse des frais est étalée sur plusieurs années. L'entretien du gazon est subventionné à hauteur de 420 \$ alors qu'il doit en coûter entre 3 000 et 5 000 \$./Pour le matériel didactique, il y a une grille commune à tous les enseignants, qui contient seulement des recommandations.

École de la Clé-des-Champs : La direction s'en va à l'école St-Léon. Il y a un partage de 2,5 jours avec l'école Curé-A.-Petit et 1,5 jour avec la direction adjointe./Les frais de surveillance midi s'élèvent à 110 \$. Il y a eu un surplus l'an dernier, mais il n'est pas possible de l'utiliser./Pour les journées pédagogiques, les frais se montent à 16 \$ minimum.

École Ste-Cécile : Les sorties coûtent très cher lors des pédagogiques. C'est un problème pour le service de garde./Le nombre d'élèves passe de 275 à 220./La direction de l'école change (vient de Waterloo)/Les olympiades ont eu lieu ainsi que d'autres activités.

École St-Romuald : Demande refusée pour augmenter le nombre de parents au conseil d'établissement./Les transferts ont stressé les parents pour rien./Adoption du code de vie et du budget./Rien n'a été fait pour le gymnase pendant l'année alors que c'était accordé./Les portes ont été changées, car elles n'étaient pas sécuritaires.

École de l'Assomption : Du matériel d'escrime a été acheté, et les enfants en sont enchantés./Des instruments de musique dormaient à l'école de la Haute-Ville. Ils seront prêtés pour cinq ans afin de mettre sur pied une harmonie./Cette année, le budget est déficitaire de 1 000 \$ alors qu'il était de 28 000 \$ l'an dernier./Les frais liés aux activités dans l'école ou pendant les journées de classe ne sont pas facturés. Les frais s'élèvent à 250/275 \$, y compris la surveillance midi. L'école absorbe la différence.

9. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Il est proposé par M. André Godard et appuyé par M. Avrel Roberge :

D'AJOUTER les deux articles suivants à la section 1 des règlements généraux :

- **Différend**
Advenant un différend d'ordre personnel entre deux ou plusieurs membres du Comité de parents, aucun d'entre eux ne peut prendre à partie les autres membres du Comité de parents, présents ou non lors de la survenue dudit différend, pour quelque raison que ce soit. Le Comité de parents ne peut d'aucune manière servir de tribune pour le règlement dudit différend. Celui-ci doit être réglé hors de l'enceinte du Comité de parents.
- **Communications**
La transmission à l'ensemble des membres du Comité de parents ou à l'ensemble des membres du comité exécutif de toute communication doit être préalablement autorisée par la présidence. Dans l'affirmative, la communication est transmise par le Comité de parents à l'ensemble des membres.

M. Daniel Fortier demande le vote.

Pour = 9, contre = 10, abstention = 3

La proposition est rejetée.

Mme Valérie Biron quitte la séance à 20 h (23 représentants, dont 23 ayant le droit de vote).



No de résolution
ou annotation

02CP1415-976

Il est proposé par M. Avrel Roberge et appuyé par M. Réjean Bergeron :

D'AJOUTER l'article suivant à la section 1 des règlements généraux :

– **Différend**

Advenant un différend d'ordre personnel entre deux ou plusieurs membres du Comité de parents, aucun d'entre eux ne peut prendre à partie les autres membres du Comité de parents, présents ou non lors de la survenue dudit différend, pour quelque raison que ce soit. Le Comité de parents ne peut d'aucune manière servir de tribune pour le règlement dudit différend. Celui-ci doit être réglé hors de l'enceinte du Comité de parents.

M. Stephen Hanigan demande le vote.

Pour = 13, contre = 2, abstention = 7

La proposition est acceptée.

Il est proposé par M. Danny Aubin et appuyé par M. Avrel Roberge :

02CP1415-977

D'AJOUTER l'article suivant à la section 1 des règlements généraux :

– **Communications**

La transmission à l'ensemble des membres du Comité de parents ou à l'ensemble des membres du comité exécutif de toute communication doit être préalablement autorisée par la présidence. Dans l'affirmative, la communication est transmise par le Comité de parents à l'ensemble des membres.

M. Stephen Hanigan demande le vote.

Pour = 12, contre = 2, abstention = 7

La proposition est acceptée.

10. RAPPORT DE TRÉSORERIE ET RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Il est proposé par Mme Stéphanie Roux et appuyé par Mme Suzie Lambert :

02CP1415-978

D'AUTORISER la réservation d'une double formation de Marie-France Maisonneuve pour l'automne prochain.

M. Réjean Bergeron demande le vote.

Pour = 10, contre = 5, abstention = 7

La proposition est acceptée.

Il est proposé par M. Nicholas Brien et appuyé par M. Danny Aubin :

02CP1415-979

D'ACCEPTER le budget y compris un montant de 2 000 \$ pour la double formation.

Accepté à l'unanimité

11. CCSEHDAA

Les délégués se demandent s'il y a des problèmes avec les plans d'intervention dans les écoles. Le EHDAA n'est pas représenté partout. Le CP peut apporter son aide aux parents EHDAA.

12. CORRESPONDANCE – QUESTIONS DIVERSES

FCPQ

Mme Marie-Claude Gauthier a reçu une communication de la FCPQ qui demande aux parents de rester vigilants sur les changements qui vont survenir dans la structure scolaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Avrel Roberge et appuyé par M. Dimitri Plotto :

02CP1415-980

DE LEVER la séance à 22 h 30.

Accepté à l'unanimité

Mme Marie-Claude Gauthier
Présidente

Mme Susy Chagnon
Secrétaire

Mme Catherine Baudin
Agent de bureau